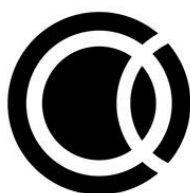


Travailleur social de proximité (TSP)

Canevas de descriptif de fonction



Travail social
de proximité
du canton de Vaud

Sommaire

Préambule	2
Contexte et définition du travail social de proximité.....	2
1. Mission.....	3
2. Public-cible	3
3. Activités principales	3
4. Conditions de travail	5
5. Formation et compétences requises.....	6
ANNEXES	7



REL'IER Informations • Réseau • Addictions

Rue Enning 1
1003 Lausanne
T 021 323 60 58
relier@relais.ch
relier.relais.ch/tsp

Préambule

Le présent document vise à fournir des références aux employeurs de TSP comme aide à la définition de dispositif de travail social de proximité et de cahier des charges. Il concerne exclusivement les postes de TSP avec un mandat lié à la jeunesse et non ceux liés à la prévention des comportements à risque, ni à la marginalité et/ou toxicodépendance¹.

Ce canevas de descriptif de fonction a été réalisé dans un esprit de clarification et de délimitation des rôles entre TSP, animateurs socioculturels et délégués à la jeunesse, ces deux dernières fonctions ayant démarré également la rédaction d'un document similaire. Après avoir convenu d'une forme et d'une structure pour le document, le travail de rédaction du contenu a ainsi été discuté de façon collective par les professionnels de chaque champ.

Les postes de TSP étant à géométrie variable, il importe de donner aux employeurs (communes, institutions) un canevas général, exhaustif, comme modèle auquel se référer afin de rédiger un cahier des charges qui prend en compte et s'adapte au contexte. Ce descriptif de fonction se veut ainsi général et abstrait en présentant les lignes directrices dans l'esprit du plus petit dénominateur commun entre les postes. Il peut se décliner en un cahier des charges spécifique et concret suivant le contexte et les besoins locaux.

Ce descriptif de fonction a été pensé de sorte à compiler de façon exhaustive les missions, activités, etc. Il faut souligner ici qu'il n'est pas possible à un seul professionnel de tout réaliser. Il importe de faire l'exercice de prioriser les activités attendues en regard du contexte d'implantation, des ressources existantes et des besoins mis en évidence.

Enfin, avant tout usage de ce canevas, il importera de déterminer s'il s'agit d'un nouveau dispositif à mettre en œuvre ou de l'engagement d'un professionnel dans un dispositif existant. En effet, dans le cadre d'un nouveau dispositif, l'activité du TSP sera sensiblement différente dans une phase d'exploration et devra être progressivement ajustée face aux besoins constatés dans la commune/région d'action.

Le travail social de proximité peut se décliner de multiples façons en fonction de chaque réalité locale. C'est pourquoi nous vous encourageons à contacter la plateforme afin de définir au mieux le projet qui vous convient. Nous pouvons vous conseiller sur la conceptualisation d'un poste de TSP, comme la définition de cahier des charges et de profils professionnels recherchés.

Contexte et définition du travail social de proximité

Le travail social de proximité consiste à aller à la rencontre de personnes en situation de vulnérabilité pour les aider à préserver ou rétablir leurs liens avec la société. Il s'agit de repérer et d'intervenir le plus tôt possible lorsque des difficultés se présentent comme : le décrochage scolaire, la consommation de substances, l'endettement, des conflits entre jeunes ou avec le voisinage, etc. L'action du TSP s'inscrit dans une politique globale de la jeunesse qui favorise la transition des jeunes vers une vie adulte indépendante et intégrée.

Par son action, d'accompagnement et d'orientation, le travail social de proximité agit en complémentarité des structures socio-sanitaires spécialisées. Sa mission n'est pas de maintenir l'ordre public. Il appuie les individus et les groupes dans leurs perspectives de projets, les accompagne dans les processus d'élaboration en permettant à chacun de se réaliser, de s'intégrer dans son propre environnement. A travers le développement d'activités et de projets ciblés, le TSP met en œuvre des réponses diversifiées et participatives pour favoriser l'insertion dans la société, permettant à chacun d'y trouver sa place en développant ses propres ressources. Par son rôle de référence et de ressources en matière de jeunesse, le TSP participe à la conception et la mise en œuvre de la politique jeunesse locale.

¹ Dans certaines institutions, les TSP peuvent avoir dans leur mandat une mission de promotion de la santé et de prévention des comportements à risque auprès des jeunes, notamment l'abus de substances ; d'autres auprès des adultes toxicodépendants et/ou marginalisés. Pour plus de détails, consulter <http://relier.relais.ch/tsp>

1. Mission

Vision

Favoriser l'intégration de tous les jeunes dans la société et s'y engager de manière à devenir acteur de la cohésion sociale. Repérer les jeunes en situation de vulnérabilité afin de pouvoir intervenir de façon précoce pour diminuer les difficultés et renforcer les ressources.

Missions

1. Créer, maintenir et renforcer le lien social auprès des jeunes par une démarche de proximité, hors-les-murs des institutions
2. Favoriser le bien-être et l'estime de soi, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes en situation de vulnérabilité
3. Soutenir les activités et les projets favorisant la citoyenneté et la cohésion sociale
4. Contribuer à des projets de prévention au niveau local
5. Observer, analyser et rendre compte des réalités sociales concernant les jeunes et proposer des pistes d'action

Remarques

- *La mission n'est pas d'assurer l'ordre public. En revanche, le TSP peut y contribuer par des effets indirects : il peut avoir un impact sur le sentiment d'insécurité, voire sur les incivilités (bruit, littering) et la délinquance par son action de proximité et de soutien sur le long-terme auprès des jeunes.*

2. Public-cible

- Tous les jeunes entre 12 et 25 ans présents sur le territoire de la ou des communes
- Un accent particulier doit être mis sur les jeunes en situation de vulnérabilité et sur la période de transition post-école obligatoire (16-20 ans)
- Font partie du public-cible de façon indirecte : les parents, les proches, la communauté, les autres acteurs professionnels concernés.

Remarques

- *Les personnes composant le public-cible ne sont pas désignées par une instance judiciaire, sociale ou administrative (pas de mandat nominatif).*

3. Activités principales

1. Travail de rue

- Objectif : être présent dans l'espace public et les quartiers pour accueillir et rencontrer les jeunes dans leur environnement
- Moyens :
 - Aller à la rencontre du public-cible dans les lieux où il se trouve
 - Observer et analyser les réalités sociales pour faire émerger les demandes et les besoins

2. Accompagnement individuel

- Objectif : soutenir les jeunes et leurs proches et rechercher des solutions selon les besoins, les demandes et les ressources disponibles
- Moyens :
 - Proposer entretien, écoute active, information, conseil
 - Identifier les problématiques et les ressources à mobiliser
 - Orienter vers les structures spécialisées si besoin
 - Offrir une assistance sociale de base (aide aux démarches administratives)

3. Activités et projets collectifs et/ou communautaires

- Objectifs : développer les compétences interpersonnelles des jeunes en les soutenant dans l'organisation d'activités renforçant la citoyenneté et la cohésion sociale ; favoriser la rencontre et l'échange entre différentes populations (intergénérationnel et pluriculturel)
- Moyens :
 - Activités socioculturelles ou sportives, notamment auprès des jeunes qui ne fréquentent pas les centres d'animation
 - Activités participatives permettant aux jeunes de se valoriser et d'améliorer leur estime de soi
 - Actions de prévention des comportements à risque, par ex. lors des manifestations festives
 - Médiation sociale permettant la rencontre et le dialogue entre les personnes, les groupes

4. Travail de réseau

- Objectifs : collaborer avec les acteurs intervenant auprès de la jeunesse ; amener l'expertise de terrain de première ligne sur les besoins des jeunes et sur les interventions de proximité
- Moyens :
 - Faire le relais auprès des acteurs concernés des besoins et problématiques émergentes, et proposer des pistes d'action
 - Impulser et coordonner au niveau local des groupes d'échange ou de travail afin de promouvoir une dynamique sociale en faveur de la jeunesse
 - Collaborer avec les services locaux (administration, école, police, social, etc.)
 - Participer au réseau professionnel : plateforme vaudoise TSP, plateforme latine TSHM, etc.

5. Travail administratif

- Objectif : accomplir les tâches administratives nécessaires à l'exécution du mandat
- Moyens :
 - Participer aux colloques et séances pertinentes de l'administration
 - Gérer ses horaires de travail
 - Actualiser et développer ses compétences professionnelles (formation, intervision, supervision), en fonction de ses besoins, de ceux de l'équipe et de ceux des bénéficiaires
 - Etablir un monitoring afin de rendre compte du travail effectué (rapport d'activité, bilan annuel, mémos, etc.) à l'intention des instances politiques

Remarques

- *Il est difficile d'attribuer une indication concernant la portion de temps que le TSP devrait allouer à chaque type de tâches. Certaines tâches, notamment les suivis individuels peuvent prendre peu de temps au début, puis s'intensifier au à mesure que le TSP crée des liens de confiance avec les jeunes. Définir des pourcentages pour chaque type d'activité ne peut qu'être indicatif et doit pouvoir rester flexible et être réévalué en fonction des besoins émergents.*
- *Suivant les situations et ressources à disposition, le TSP peut être amené à tenir une permanence dans un bureau ou être chargé de surveiller l'ouverture d'une salle communale (sport, théâtre, etc.). Cependant cela doit être réalisé uniquement de façon subsidiaire à ses activités hors-murs : le risque est important de perdre la souplesse et la disponibilité nécessaires au soutien des jeunes les plus démunis, qui sont souvent les plus inaccessibles.*
- *Le TSP peut contribuer à des activités socioculturelles, notamment en l'absence d'animateurs socioculturels et de centre dédié. Il ne doit cependant remplacer une telle fonction pour les raisons citées ci-dessus. La démarche du TSP ne doit pas se substituer à une prise en charge déjà proposée par des partenaires reconnus.*
- *Le TSP doit avoir un endroit où parler des situations difficiles rencontrées dans son activité avec un référent 'métier' qui n'est pas son supérieur hiérarchique. Une supervision professionnelle devrait ainsi faire partie des conditions de travail, offrant au TSP la possibilité de réaliser un 'débriefing' indispensable pour bien fonctionner².*

² Des contacts de superviseurs sont disponibles auprès de Rel'ier (<http://relier.relais.ch>)

4. Conditions de travail

Encadrement

En l'absence de compétences en travail social internes à l'administration, un accompagnement par un professionnel externe devrait être envisagé, comme ressource 'métier'. Et ceci en tout cas dans les premiers temps du dispositif afin de fixer le cadre et le fonctionnement de la collaboration, puis pour précéder aux éventuels ajustements. Le rattachement à une institution sociale, reconnue et implantée au niveau régional, est à recommander dans cette perspective.

Salaire

Selon la Convention collective de travail dans le secteur parapublic vaudois (2016), la classe salariale concernée par la fonction de TSP est équivalente à celle de l'Éducateur B1 entre 17 (60'626.- à 82'599.-) et 20 (66'400.- à 92'715.-)³.

- a) Educateur porteur d'un diplôme d'éducateur social ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente par les autorités compétentes
- b) Educateur porteur d'un master en sciences sociales, en sciences de l'éducation ou en psychologie moyennant 10 jours de formation et l'équivalent d'un an de pratique à 100%

Spécificités

- Horaires particuliers (soirs, weekends, ...)
- Permis de conduire (catégorie B)
- Selon les missions et la région d'action, un temps de travail annualisé peut être pertinent (souplesse selon le besoin, notamment selon les périodes scolaires et de vacances)

Ethique⁴

- Libre adhésion, absence de mandat nominatif : le TSP ne peut ni ne doit imposer la collaboration avec les personnes rencontrées car il est entièrement tributaire du lien de confiance qu'il a su construire avec elles. Le fait que ce soit la personne qui accepte l'offre du TSP la rend de fait actrice de la démarche. Le TSP doit néanmoins faire le nécessaire pour faciliter cette adhésion.
- Action émancipatrice, empowerment, pouvoir d'agir : le TSP cherche à toujours inclure la participation active des personnes ; favoriser l'émergence des ressources personnelles et sociales des jeunes et leur famille afin de les rendre acteurs de leur intégration dans la société.
- Eviter les doublons : le TSP ne doit pas fournir les mêmes prestations qu'un autre acteur existant dans la commune.
- Le collaborateur est tenu de garder le secret pendant et après les rapports de service. Si un TSP considère qu'une personne est en danger ou met autrui en danger, il doit avertir les services appropriés, en encourageant dans la mesure du possible l'implication de la personne concernée. Le TSP doit en référer à sa hiérarchie et suivre le protocole établi.

³ Le 13^e salaire n'est pas compris dans ces montants, pas plus que les annuités à l'engagement pour les expériences professionnelles préalables.

⁴ Pour le surplus, se référer à la 'Charte du travail social hors-murs'.

5. Formation et compétences requises⁵

Formation de base (exigé)

- Diplôme HES en travail social ou titre jugé équivalent

Expérience professionnelle et/ou formation complémentaire (souhaité)

- Au moins 3 ans dans le travail avec les jeunes
- Dans l'accompagnement individualisé (éducation)
- Dans l'animation ou les activités associatives (sport, culture, etc.)
- Dans la gestion de projets

Compétences requises

- Aisance dans les contacts
- Facilité d'adaptation, dynamisme et souplesse
- Esprit innovateur et créatif
- Autonomie et travail en équipe
- Capacité à communiquer
- Connaissance du réseau spécialisé
- Maîtrise des outils informatiques usuels
- Flexibilité quant aux horaires de travail

Remarques

- *L'âge et le sexe ne sont pas déterminants pour la fonction de TSP et ne peuvent être un critère d'engagement ; ce sont les compétences qui doivent primer. Dans le cas d'un dispositif d'équipe, la mixité de genre est néanmoins un avantage. Dans le même esprit, des formations de base et des expériences professionnelles différentes sont un atout.*

⁵ Ces éléments doivent permettre de réaliser facilement une offre d'emploi.

ANNEXES

1) Documents de références

- [« Pourquoi et comment engager un travail social de proximité : un guide à l'intention des communes », Panchaud, C. \(2017\)](#)
- [Concept pédagogique d'Arcades – Fondation Cherpillod](#)
- [Charte TSHM](#)
- [Référentiel du TSHM](#)
- [Plaquette TSP Rel'ier](#)
- [Avenir Social : guide de déontologie](#)
- [TSHM : Référentiel opérationnel, FASe, Genève](#)
- [Convention collective de travail dans le secteur parapublic vaudois, AVOP, 2016](#)
- [Cadre d'intervention du travail social de proximité à Espace Prévention – La Côte](#)
- [Charte d'Ottawa](#)

2) Exemples de cahiers des charges

Les cahiers des charges (CC), descriptifs de poste (DP), descriptifs de fonction (DF) et offres d'emploi (OE) des communes suivantes ont été analysés :

- Bulle (OE, CC, sd⁶)
- Bussigny (DF, sd ; OE 2012, 2013, 2016)
- Chablais (OE, 2014)
- Chavannes-près-Renens (DF, CC, sd ; OE, 2011)
- Crissier (CC, sd; OE, 2003, 2015)
- Ecublens (DP, sd ; OE 2015)
- EP La Côte (OE, 2011, 2012, 2014)
- EP Nord (CC, sd)
- EP est (OE, 2011, 2013)
- Fondation Cherpillod (DF, 2011)
- Lausanne (CC, 2006 ; OE 2013)
- Montreux (OE, DF, 2013)
- Moudon (OE, 2016)
- Nyon (CC, 2011)
- Ouest-LS (plaquette, 2006)
- Préverenges – ASC (OE, 2016)
- Prilly (DDP, OE, 2014, 2015)
- Rel'aids (OE, 2012, 2013)
- Renens (DP, 2011, 2012 ; OE, sd)
- Vevey (DF, 2005 ; OE, 2011, 2014, 2016)
- Villeneuve (CC, sd)
- Yverdon, Zone Bleue (plaquette, sd)
- Yverdon, resp. TSP (OE, 2015)

3) Ressources utiles

- [Plateforme vaudoise TSP, Rel'ier, Fondation Le Relais](#)
- [Plateforme latine TSHM](#)
- [Dynamo International](#)

⁶ sd : sans date